

**NUANCE S/C BOIS EXT/INT 2,5L**

**2031131**

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 16.05.2017

**SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/  
L'ENTREPRISE**

**Informations sur le produit**

Nom commercial : NUANCE S/C BOIS EXT/INT 2,5L  
Identification de l'article : 2031131  
Utilisation de la substance/du mélange : peinture acrylique en phase aqueuse  
Société : SOFICOR S.A.  
RUE DES CHAMPS  
FR - 62161 MAROEUIL  
Téléphone : +33321505800  
Téléfax : +33321558594  
Adresse e-mail : [products-safety.mader-france@mader-group.com](mailto:products-safety.mader-france@mader-group.com)  
Numéro d'appel d'urgence : Stéphane MELIN | +33 (0)6 07 80 98 14 | +33 (0)3 20 12 79 50  
ORFILA (INRS) | +33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**Éléments d'étiquetage**

Mention d'avertissement : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Mention d'avertissement : 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one  
Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire : A protéger du gel.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Nature chimique du mélange**

peinture acrylique en phase aqueuse

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

**NUANCE S/C BOIS EXT/INT 2,5L**

**2031131**

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 16.05.2017

- Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
- Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manipulation**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

**Stockage**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : A protéger du gel.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect

- Forme : visqueux
- Données de sécurité**
- pH : env.8
- Point/intervalle d'ébullition : > 36 °C
- Point d'éclair : env.62 °C
- Pression de vapeur : < 1.000 hPa  
à 50 °C
- Densité : env.1,56 g/cm<sup>3</sup>  
à 23 °C
- Hydrosolubilité : Note: complètement miscible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactions dangereuses : Note: Pas de dangers particuliers à signaler.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Irritation de la peau : Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
- Irritation des yeux : Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
- Sensibilisation : Remarques: Donnée non disponible

**NUANCE S/C BOIS EXT/INT 2,5L**

**2031131**

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 16.05.2017

Information supplémentaire : Donnée non disponible

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tout écoulement dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité

**Effets écotoxicologiques**

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés :  
- Vider les restes.  
- Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**ADR**  
Marchandise non dangereuse

**IATA**  
Marchandise non dangereuse

**IMDG**  
Marchandise non dangereuse

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

Information supplémentaire : A protéger du gel.

Données COV : : 0,04 %

**Nomenclature des installations classées (Loi 76/663 modifiée)**

Installations classées pour :  
la protection de  
l'environnement (Code de  
l'environnement R511-9)

**NUANCE S/C BOIS EXT/INT 2,5L**

**2031131**

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 16.05.2017

**Maladies Professionnelles (R-461-3, France)**

Table : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

**Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.